

Perte de renseignements personnels des parents du primaire

Amos, 13 mai 2020 --- La Commission scolaire Harricana a transmis un avis de perte de renseignements personnels à 1 410 parents d'élèves du primaire. Une série d'erreurs humaines est à l'origine de cette divulgation d'information brisant le respect des droits fondamentaux des personnes à la protection des renseignements personnels ainsi que le respect à leur vie privée.

Contexte de la perte de ces renseignements personnels

Dans les faits, 12 parents de la Commission scolaire Harricana ont reçu d'une employée, par accident, une banque de données comprenant des renseignements personnels relatifs au dossier élève. Soulignons que la constitution d'une telle liste s'avère factuelle à la situation de réouverture des écoles dans un contexte de déconfinement et de mesures sanitaires contraignant l'organisation scolaire 2019-2020. Les renseignements personnels compris dans cette banque de données sont les suivants : école fréquentée, nom de l'élève, plan d'intervention actif, noms des parents et numéros de téléphone au bureau et à la maison.

Actions déployées pour limiter l'atteinte à la vie privée

Le document a été transmis aux parents vers 22 h 34 lundi soir. La responsable de la protection des renseignements personnels a été avisée de la situation le matin du 12 mai. Elle a rapidement enclenché une enquête interne ainsi qu'une analyse sommaire des risques d'utilisation préjudiciable pour les personnes concernées. De plus pour limiter l'atteinte à la vie privée, ces parents ont été appelés pour être informés de la situation. Tous ont accepté de collaborer en détruisant le document. Considérant cet engagement des parents, le risque de préjudice possible de cet incident s'avère faible.

De plus, un avis a été transmis aux parents d'élèves du primaire. Ce dernier mentionne la perte des renseignements personnels et la nature de ces derniers. Des excuses ont également été exprimées aux parents relativement à cette série d'erreurs humaines. Notons également que les autorités concernées ont été informées de l'incident soit la Commission d'accès à l'information ainsi que la Direction de l'architecture et de la sécurité de l'information du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Bilan de l'incident et amélioration de pratiques

L'enquête interne sera complétée dans les prochains jours. Des nouvelles mesures seront déployées pour assurer une meilleure sécurité des renseignements personnels lesquels viendront préciser les politiques internes de protection des renseignements personnels ainsi que de sécurité de l'information.

- 30 -

Johanne Godbout
Secrétaire générale
819 732-6561 poste 2268